

Une carte des Sites Scientifiques

AU 1/20,000^e.

par E. DE MUNCK

A la suite de la lettre que m'avait adressée M. le Gouverneur du Brabant, le 28 avril 1924, et reproduite dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, pp. 208 et 209 du t. XXXIX, fasc. I, 1924, j'avais fait remarquer que la carte mise à ma disposition par la Commission centrale des Monuments et des Sites pour y figurer les indications nécessaires, était d'une échelle si réduite qu'il eut été impossible d'y marquer la situation d'un site aussi minime qu'il soit.

Cette carte étant donc complètement insuffisante, je la renvoyai à la Commission centrale par l'intermédiaire de M. le Gouverneur baron Beco en faisant observer que, seule, une carte au 1/20.000^e pourrait permettre l'exécution d'un travail sérieux.

Il en est résulté que, le 10 novembre 1925, M. le Gouverneur du Brabant m'écrivit ce qui suit :

« La Commission centrale vient de me faire parvenir 56 cartes au 1/20.000^e de la province pour être mises à la disposition du Comité des Correspondants à l'effet d'y indiquer les régions présentant un caractère spécial, soit au point de vue esthétique, soit au point de vue historique ou pittoresque.

» La dite Commission désire connaître, *dans le plus bref délai possible*, à l'aide de calques apposés sur ces cartes et de la légende que vous trouverez reproduite ci-dessous, les régions qu'il importe de sauvegarder afin qu'elle puisse les indiquer sur la collection des cartes qu'elle possède et qui sont destinées à être communiquées à M. le Ministre des Chemins de fer.

» Je compte, Monsieur, que vous voudrez bien prêter votre précieuse collaboration à l'exécution de ce travail.

» Le secrétaire du Comité se tiendra à votre disposition le mardi et le vendredi, de 9 h. 30 à midi, à l'Administration provinciale, pour vous donner tous les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous remettra les cartes qui vous seraient nécessaires.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Gouverneur,*

» E. BECO. »

LÉGENDE :



Région offrant un intérêt pittoresque.



Localité offrant un intérêt historique ou pittoresque qu'il faut sauvegarder (trait de couleur sépia sous le nom de la localité).



Curiosité naturelle intéressante.



Arbre classé.

Le principe d'une carte des sites scientifiques au 1/20.000^e que j'avais développé le 26 mai 1924, en séance de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, étant enfin admis, il s'agit maintenant d'entrer dans la voie de l'exécution.

Et puisque M. le Gouverneur du Brabant, avec la largesse d'idées et l'amour de tous les progrès qui le caractérisent, veut bien mettre ses bureaux à la disposition du Comité des Correspondants de la Commission Royale des Monuments et des Sites, je vous propose de faire parvenir à M. Orgels, secrétaire de ce Comité et chef de division au Gouvernement provincial, les indications relatives aux sites que vous auriez visités et qui offriraient un intérêt au point de vue préhistorique, protohistorique, esthétique et pittoresque.

Ces indications seraient communiquées au Comité des Correspondants du Brabant, et je ne doute pas un seul instant qu'avec votre concours et celui de nos sociétés savantes, nous arrivions, enfin, à ce que nos sites scientifiques soient protégés tout aussi efficacement que ceux visés par le Ministre des Chemins de fer, Marine, Poste et Télégraphe.

Dans le programme que j'avais esquissé en séance du 26 mai 1924 de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, en vue de l'exécution d'une carte des sites scientifiques au 1/20.000^e, j'avais prévu la rédaction de fiches donnant des indications sommaires relatives à l'intérêt scientifique que présente chaque site, ainsi qu'une description de celui-ci au point de vue esthétique ou pittoresque.

Dans ma pensée, ces fiches eussent été nécessaires afin d'édifier la Commission centrale des Monuments et des Sites sur l'importance des sites signalés et lui permettre d'en recommander, immédiatement et en pleine connaissance de cause, la préservation aux pouvoirs compétents.

Mais si la dite Commission n'a pas donné suite à cette proposition, rien n'empêche à ce que je vous invite à joindre à vos annotations cartographiques tous textes explicatifs que vous jugeriez utile de soumettre à l'examen du Comité des Correspondants, pour le Brabant, de la Commission Royale des Monuments et des Sites.